

# RAPPORT D'ACTIVITE 2020

MNA Pass

Dispositif Protection de l'Enfance



# SOMMAIRE

---

|                                                                                       |           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE.....</b>                             | <b>3</b>  |
| Agrément.....                                                                         | 3         |
| Principaux axes du projet.....                                                        | 3         |
| <b>ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES MINEURS ACCOMPAGNES.....</b>                              | <b>4</b>  |
| Répartition par lieux ou type d'accompagnement.....                                   | 5         |
| Nombres d'accompagnements effectués pour la demande.....                              | 7         |
| <b>BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE.....</b>                            | <b>8</b>  |
| Le nombre de jours d'ouverture.....                                                   | 8         |
| L'accompagnement des jeunes.....                                                      | 8         |
| L'organisation du service.....                                                        | 9         |
| Évolution, points forts.....                                                          | 9         |
| <b>LES PARTENAIRES.....</b>                                                           | <b>10</b> |
| Le SEAMNA (service d'évaluation et d'accompagnement des mineurs non accompagnés)..... | 10        |
| Les structures d'accueil MNA.....                                                     | 10        |
| <b>MOUVEMENT DU PERSONNEL.....</b>                                                    | <b>11</b> |
| <b>SYNTHESE/CONCLUSION/PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021.....</b>                        | <b>11</b> |

# PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT OU DU SERVICE

## AGRÉMENT

Le MNA PASS s'inscrit dans le cadre d'une convention partenariale 2019 – 2020 entre le département du Rhône et l'ADPEP69/ML. Elle fait suite à la délibération n° 023-02 du Conseil départemental du Rhône en date du 14 décembre 2018 et concerne l'adaptation du dispositif de protection de l'enfance au regard des nouveaux besoins du Département en matière d'accueil et d'accompagnement des MNA.

## PRINCIPAUX AXES DU PROJET

Le département accueille au titre de sa mission de protection de l'enfance des Mineurs Non Accompagnés (MNA). Ces derniers doivent être accompagnés pour leurs démarches auprès des ambassades et consulats d'origine afin d'obtenir les documents d'identité nécessaires à la réalisation d'une demande de titre de séjour auprès de la préfecture.

Les objectifs de l'accompagnement sont les suivants :

- Garantir l'organisation optimale de la démarche, jusqu'à l'obtention des documents d'identité
- Veiller au respect du droit des mineurs et à la confidentialité des informations les concernant, dans le cadre des démarches engagées
- Assurer un accompagnement visant à s'assurer du respect du droit des mineurs lors des rendez-vous au sein des ambassades
- Garantir la sécurité des mineurs dans le cadre des accompagnements physiques aux ambassades
- Rendre compte régulièrement de l'avancée des démarches pour chacun des jeunes au Département.

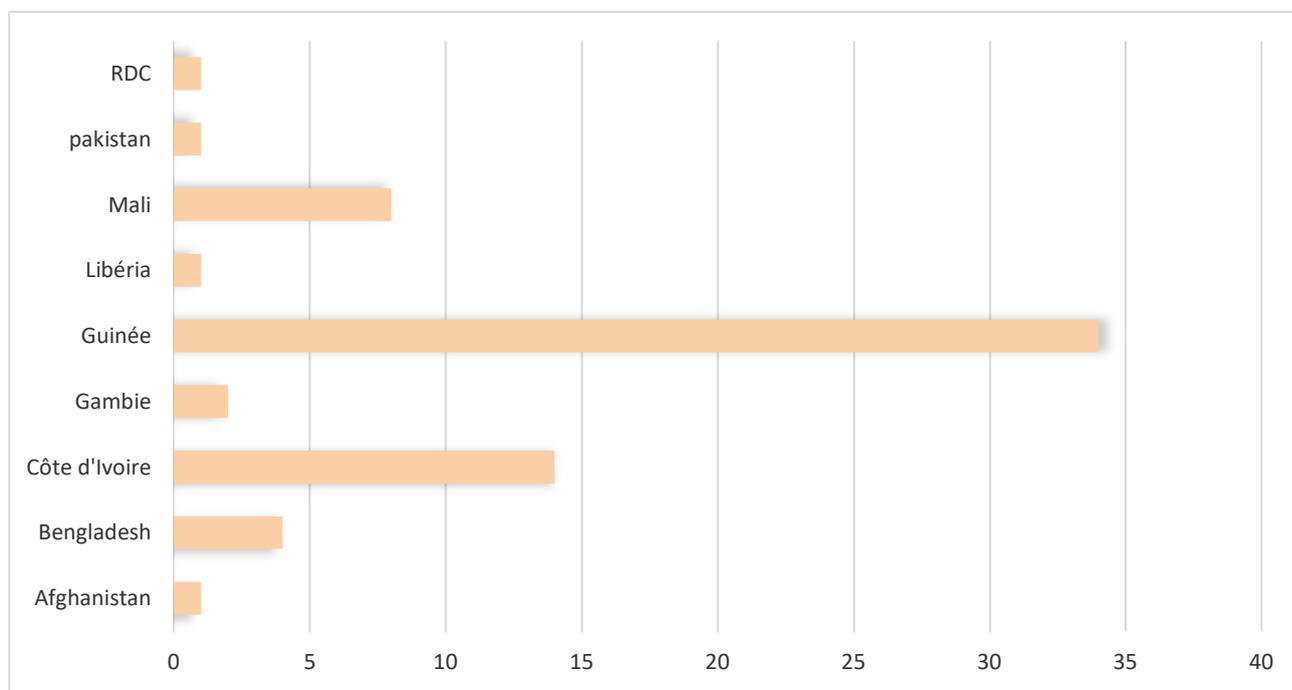
# PUBLIC ACCOMPAGNÉ

## ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MINEURS ACCOMPAGNÉS

Durant l'année 2020, le MNA PASS a accompagné 66 jeunes :

- 61 jeunes ont obtenu leur pièce d'identité
- 4 jeunes toujours en attente de leur pièce d'identité au 31 décembre 2020
- 1 jeune dont la demande a été refusée (un deuxième accompagnement est prévu en 2021)

### RÉPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS PAR AMBASSADE OU CONSULAT

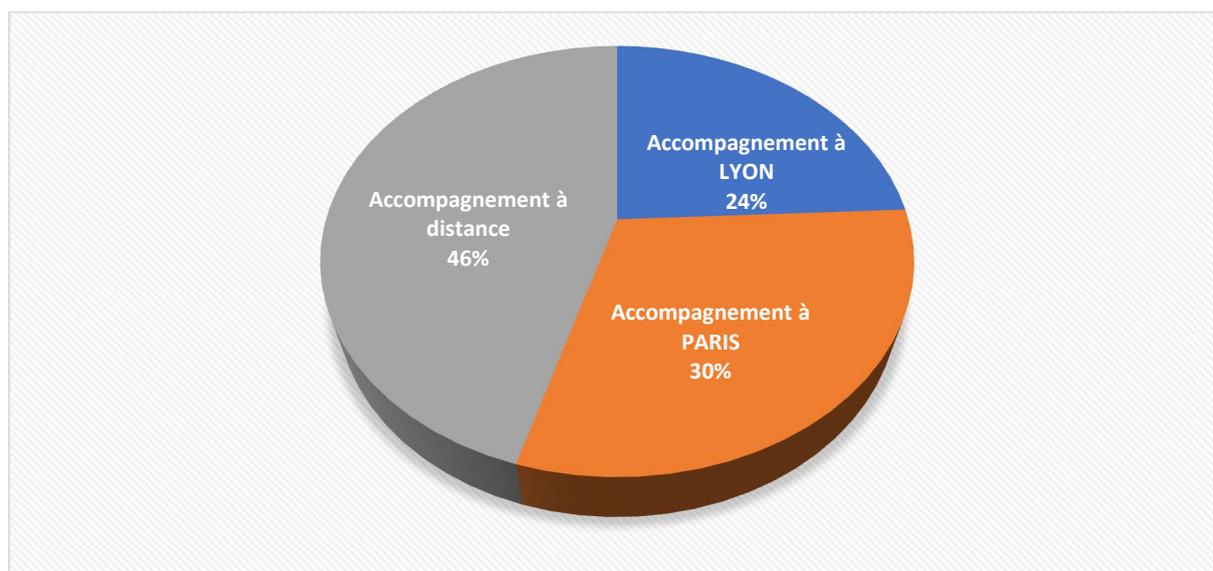


L'origine géographique des jeunes accompagnés est un facteur très important dans la prise en charge car le type d'accompagnement et le lieu d'accompagnement dépendent de l'organisation sur le territoire français de chaque ambassade.

- 14 jeunes ont été accompagnés à Lyon dans leur consulat dont :
  - 8 maliens
  - 6 ivoiriens (depuis novembre)

- 22 jeunes ont été accompagnés à Paris dans leur ambassade dont :
  - 1 afghan
  - 4 bangladais
  - 7 ivoiriens (janvier et février)
  - 2 gambiens
  - 7 guinéens (janvier et février)
  - 1 congolais
- 30 jeunes ont été accompagnés à distance :
  - 30 guinéens (depuis mars)

## RÉPARTITION PAR LIEUX OU TYPE D'ACCOMPAGNEMENT



- ▶ 30 % des accompagnements se sont fait à Paris dans les ambassades,
- ▶ 24 % des accompagnements se sont fait à Lyon dans les consulats,
- ▶ 46% des accompagnements se font fait à distance

### Les accompagnements physiques à Paris en nette diminution :

En 2019, les  $\frac{3}{4}$  des accompagnements effectués par le MNA PASS se faisait physiquement à Paris.

En 2020, seul 30% des jeunes ont été accompagnés physiquement à Paris, il y a deux raisons à cette diminution :

- La première raison est directement liée à la crise sanitaire. En effet, dès le confinement du mois de mars, toutes les ambassades situées à Paris ont fermé au public. Il n’y a donc eu aucun accompagnement possible pendant 3 mois (mars à mai). Très peu d’ambassades ont rouvert au moment du déconfinement et les conditions ont été drastiques, ainsi l’ambassade du Bangladesh et celle de la RDC ont accueillies uniquement les jeunes qui avaient un RDV programmé durant le confinement.

De plus, tous les RDV prévus à l’ambassade de Côte d’Ivoire à Paris ont été annulés et repoussés de plusieurs mois suite à la fermeture de l’ambassade de mars à mai et la fermeture du service des passeports jusqu’en septembre. La travailleuse sociale du MNA PASS a donc dû tous les reprogrammer. L’incidence est conséquente, car les jeunes d’origine ivoirienne représentent une grande proportion des MNA du Rhône.

- La deuxième raison de la baisse d’accompagnements physiques à Paris est l’ouverture d’un service de passeports au consulat de Côte d’Ivoire à Lyon depuis le mois de novembre. Ainsi les quelques RDV reprogrammés pour la demande passeport ivoiriens se sont donc faits physiquement à Lyon. Cette délocalisation est très appréciée puisqu’elle nous permet de faire plus d’accompagnements à Lyon plutôt qu’à Paris.

- Les accompagnements à distance en forte progression :

Durant la première année de fonctionnement, aucun accompagnement ne se faisait à distance. Durant cette année 2020, presque la moitié des accompagnements se sont faits à distance.

Seuls les jeunes Guinéens ont été accompagnés à distance, c’est-à-dire sans déplacement physique.

L’accompagnement à distance est une conséquence directe de la pandémie de COVID-19. En effet, l’ambassade de Guinée a stoppé les RDV physiques à Paris depuis le début de la crise sanitaire en mettant en place un accompagnement à distance. Comme constaté ci-dessus, le MNA PASS a accompagné 37 jeunes guinéens sur 66 jeunes accompagnés au total.

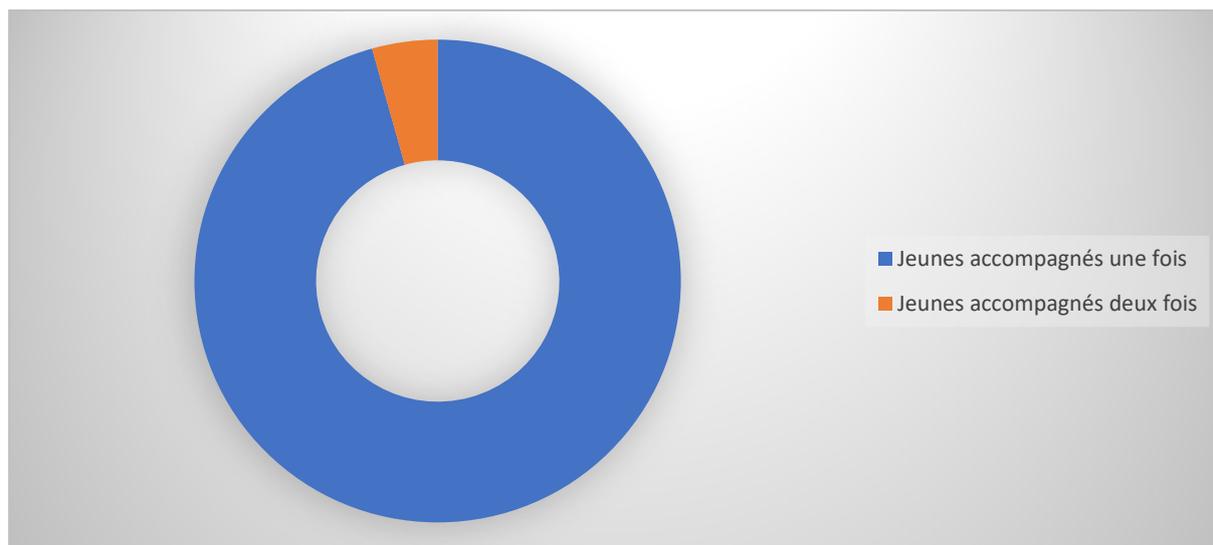
Le MNA PASS a donc accompagné 7 guinéens physiquement à l’ambassade à Paris avant le confinement (janvier et février) puis le service a accompagné 30 guinéens à distance de mars à décembre).

- Comment se fait un accompagnement à distance :

À partir du mois de mars 2020, cet accompagnement n’a concerné que les jeunes guinéens qui avaient déjà un RDV initial et qui avait donc déjà constitués leur dossier de demande par internet avec l’aide de la professionnelle du MNA PASS.

Le jour de son RDV initialement prévu à l'ambassade, le jeune doit contacter par téléphone un agent de l'ambassade de Guinée en donnant son numéro de dossier afin de vérifier que toutes les pièces nécessaires aient été fournies. L'agent de l'ambassade questionne le jeune sur son passé, son parcours, les raisons de son départ et lui demande où il en est en France (scolarité, apprentissage, hébergement). Une fois l'entretien terminé, le dossier est validé (ou non) et l'envoi par courrier de la carte consulaire s'effectue dans les jours suivants.

## NOMBRES D'ACCOMPAGNEMENTS EFFECTUÉS POUR LA DEMANDE



Si le nombre de jeunes accompagnés est de 66, le nombre d'accompagnements au total a été de 69 puisque 3 jeunes ont été accompagnés 2 fois.

Il est à noter qu'en 2020, 95% des jeunes ont été accompagnés une seule fois contre seulement 82% en 2019.

Seuls 3 jeunes ont été accompagnés 2 fois en 2020, ce qui représente seulement 5% des jeunes accompagnés. En comparaison, 18% des jeunes ont été accompagnés plusieurs fois en 2019 dont 5% ont eu besoin de 3 ou 4 accompagnements.

La réduction du nombre de jeunes multi-accompagnés est directement liée à l'expertise de la professionnelle du MNA PASS. L'expérience acquise lors de sa première année d'exercice, sa connaissance du fonctionnement des ambassades et des consulats et la bonne préparation des dossiers de demande ont largement contribué à réduire le nombre d'accompagnements « pour rien ».

# BILAN DE L'ACTIVITE ET ORGANISATION DU SERVICE

## LE NOMBRE DE JOURS D'OUVERTURE

Le MNA PASS a fonctionné du lundi au vendredi durant toute l'année 2020. La professionnelle du service organise ses congés en fonction de l'organisation et des besoins du service.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

L'accompagnement des jeunes se fait en 4 grandes étapes distinctes :

– **La réception des documents nécessaires à la demande :**

Dans un premier temps, le SEAMNA transmet au MNA PASS le dossier des jeunes contenant tous les documents nécessaires (extrait d'acte de naissance, jugement supplétif, autorisation parentale, autorisation d'accompagnement de démarches, etc...)

Dans un deuxième temps, la travailleuse sociale du MNA PASS vérifie que tous les documents transmis sont bien conformes aux exigences de l'ambassade concernée.

– **La constitution du dossier de demande :**

La travailleuse sociale du MNA PASS se rend dans le lieu de vie du jeune concerné (foyer, appartement ou siège de l'association gestionnaire) et accompagne le jeune au montage du dossier. Comme mentionné dans le cahier des charges du Conseil Départemental, le MNA PASS attache une grande importance à laisser le jeune acteur de ses démarches. Selon les ambassades ou les consulats, le dossier de demande peut être informatique ou papier.

– **L'accompagnement physique des jeunes :**

Selon le degré d'autonomie des jeunes, la travailleuse sociale va chercher le mineur sur son lieu d'accueil où lui donne RDV à la gare SNCF ou devant le consulat s'il est à Lyon. Il accompagne ensuite le jeune physiquement soit à l'ambassade à Paris soit au consulat à Lyon. Dans la mesure du possible, Le service essaye d'organiser un maximum d'accompagnements collectifs.

– **La réception des documents :**

Selon l'organisation de chaque ambassade, la réception du document d'identité peut se faire de 4 façons :

- Déplacement avec le jeune (consulat de Côte d'Ivoire à Lyon)
- Déplacement sans le jeune (ambassade de Côte d'Ivoire à Paris, non lié au COVID, c'est la procédure habituelle)
- Réception par courrier (Pakistan et guinée conformément au protocole habituel) (Côte d'Ivoire et Gambie liés au COVID)

- La carte consulaire est récupérée directement au consulat le jour du dépôt du dossier en présentiel (Mali). Hors COVID, le jeune est présent avec la professionnelle du MNA PASS. En période de crise sanitaire, la professionnelle se déplace seule.

Ensuite, nous transmettons les documents d'identité au SEAMNA. Nous les transmettons directement aux jeunes que celui-ci est majeur au moment de la réception.

• **Nous récupérons 3 types de documents :**

- Un passeport (Côte d'Ivoire, RDC, Bangladesh, Libéria, Gambie)
- Une carte consulaire (Guinée, Mali)
- Une carte d'identité (Pakistan)

Toutes les semaines nous informons le SEAMNA des démarches effectuées par un mail récapitulatif.

## L'ORGANISATION DU SERVICE

Le siège de ce service est situé sur le site de VERNAY (69430).

Les moyens spécifiques alloués sont :

- 1 bureau avec accès internet et placard sécurisé
- 1 téléphone portable
- 1 ordinateur portable
- 1 véhicule de service

## ÉVOLUTION, POINTS FORTS

La professionnelle du MNA PASS a désormais une connaissance plus poussée des différents fonctionnements de chaque ambassade, notamment les 3 les plus représentés : Côte d'Ivoire, Guinée et Mali.

Le service est maintenant connu et reconnu dans certaines ambassades, ce qui facilite grandement les échanges et permet de désamorcer certaines situations délicates.

Quelques difficultés liées à la crise sanitaire due à la pandémie de COVID-19 :

- La fermeture des ambassades de mars à mai ainsi que le confinement généralisé a conduit un arrêt de fonctionnement du MNA PASS.

- Manque d’informations des ambassades durant cette période avec annulation des RDV sans reprogrammation.
- Dans ce contexte, les jeunes étaient très angoissés, ils ont beaucoup sollicité la travailleuse sociale du service qui ne pouvait malheureusement leur apporter aucune réponse ou aucune date.
- À la réouverture de la préfecture du Rhône au mois de mai, certains jeunes n’avaient donc pas leur document d’identité, certains ont même perdu leur autorisation de travail.
- Durant cette crise sanitaire, chaque ambassade a mis en place un fonctionnement propre, qui n’a pas toujours été communiqué. Il a été compliqué d’obtenir des informations et il a été difficile de connaître les nouvelles procédures.

#### Difficultés non liées au COVID :

- Certaines ambassades restent très difficiles à joindre par téléphone et les mails de sollicitation restent sans réponses.
- Les nouveaux fonctionnements ou protocoles ne sont pas toujours communiqués, il faut sans cesse s’adapter et aller à la pêche aux informations.

## LES PARTENAIRES

### LE SEAMNA (SERVICE D’ÉVALUATION ET D’ACCOMPAGNEMENT DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS)

C’est en étroite collaboration avec le SEAMNA que nous conduisons notre mission. La professionnelle du MNA PASS est en lien régulier avec les travailleurs sociaux référents des jeunes ainsi qu’avec la gestionnaire administrative référente. Compte tenu de ses compétences et connaissances acquises, elle peut être également personne ressource pour ce service.

### LES STRUCTURES D’ACCUEIL MNA

Après une première année de fonctionnement, le MNA PASS est bien identifié par toutes les structures accueillant les MNA. Les professionnels se connaissent bien, la communication est fluide et l’organisation des rencontres des jeunes pour établir le dossier de demande est facilitée.

# MOUVEMENT DU PERSONNEL

Cette année 2020 a vu la réduction du nombre d'ETP de l'équipe passant de 1.5 ETP à 1 ETP.

En effet d'avril à décembre 2019, l'équipe du MNA PASS était composée de deux professionnels : un à plein temps et l'autre à mi-temps.

Durant cette année 2020, nous avons prolongé le contrat de la professionnelle à plein temps en la passant en CDI et nous avons mis fin au contrat de la seconde professionnelle.

Nous constatons qu'après avoir rattrapé le retard de la première année et maintenant que le service est en vitesse de croisière, 1 seul ETP suffit. Ce constat est d'autant plus vrai que la professionnelle du service est particulièrement compétente. Elle est réactive, disponible, organisée et fait preuve de patience, de ténacité et de persévérance dans les ambassades.

## SYNTHESE/CONCLUSION/PERSPECTIVES POUR L'ANNEE 2021

Après une année de fonctionnement, le MNA PASS a trouvé sa vitesse de croisière. Ses missions sont claires et bien définies. La communication avec le SEAMNA, les structures d'accueil MNA et les jeunes concernés est fluide.

La professionnelle du service a pris ses marques, elle est identifiée par certaines ambassades et son expertise permet de ne plus faire d'accompagnement « pour rien ».

Malgré la crise sanitaire qui a lourdement freiné les démarches, le MNA PASS a accompagné 66 jeunes, tous ont eu leur document d'identité (les deux derniers les ont reçus début 2021).

L'année 2020 a été plus efficiente que l'année 2019 alors que l'équipe a perdu un 0.5 ETP et avec un fonctionnement sur 9 mois au lieu de 12 (confinement). En effet, la moyenne par mois de jeunes accompagnés en 2019 était de 5 jeunes par ETP alors qu'en 2020 elle a été de 7 jeunes.

Le Conseil Départemental du Rhône a prolongé la convention de partenariat avec le MNA PASS pour deux années supplémentaires (jusqu'à fin 2022).